

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—A la mémoire de S. G. Mgr Ireland—Une ligue franc-catholique contre la franc-maçonnerie—Le fait de Loublande—Bénédiction du monastère du Précieux Sang—Nouveau Code de droit canonique et théologie morale—Chez les sauvages du Keewatin—"Pour la défense nationale"—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVII

15 OCTOBRE 1918

No 20

A LA MEMOIRE DE S. G. MGR IRELAND

Le 25 septembre dernier est décédé, dans sa ville épiscopale, à l'âge de 80 ans, dont 43 d'épiscopat, le sympathique et grand archevêque de Saint-Paul. Le 2 octobre, après de magnifiques funérailles dans sa monumentale et artistique cathédrale, il fut inhumé dans le cimetière commun. "Let me lie out there with my people under the green sod of Calvary. It is my wish".

A l'occasion de sa mort et de ses funérailles, des voix autorisées ont retracé sa longue carrière, rappelé les graves questions auxquelles il a été mêlé, exalté les oeuvres magnifiques qu'il a accomplies, loué son zèle ardent, son patriotisme éclairé, mis en relief ses vertus intimes, son riche caractère, son grand coeur, sa haute intelligence, sa puissante éloquence, en un mot ce magnétisme qui rayonnait de sa personne et qui pendant plus d'un demi-siècle lui a attiré tant de sympathies et lui a permis d'exercer une si grande influence au sein de l'Eglise et même dans les conseils de son pays.

Des liens étroits unissent depuis longtemps les diocèses de Saint-Boniface et de Saint-Paul. Dès avant la création de ce dernier, les missionnaires de Saint-Boniface allaient au Canada et en revenaient en passant par Saint-Paul. Mgr Provencher fut le premier à s'aventurer par cette voie, auparavant inconnue, en 1843 (1). En 1861, le deuxième évêque de Saint-Paul, Mgr Grace, O. P., en venant visiter ses missions de Saint-Joseph et de Pembina, se rendit jusqu'à Saint-Boniface (2). Mgr Taché surtout passa souvent par Saint-Paul. C'est ce que Mgr Ireland rappela avec émotion dans le magnifique portrait qu'il traça du premier archevêque de Saint-Boniface le 4 octobre 1908, lors de la bénédiction de

(1) Cf. Acta et Dicta, publication de la société historique catholique de Saint-Paul, livraison de juillet 1908, page 189.

(2) Loco citato, page 181.

la cathédrale. On trouvera la traduction française de l'éloge de Mgr Taché dans *Les Cloches* du 1er novembre 1908, pages 270 à 275, et le texte anglais intégral de tout le discours dans *The Central Catholic and Northwest Review* du 10 octobre. Ce discours, qui couvre deux pages du journal, démontre quelle connaissance intime de l'histoire de l'évangélisation de l'Ouest canadien possédait l'illustre défunt, en même temps qu'il révèle l'admiration qu'il portait aux missionnaires et à leurs oeuvres. "Les missionnaires du Nord-Ouest", s'écriait-il, "ont été des géants du zèle apostolique et de la sainteté. Ils l'ont illuminé des plus purs rayons de la lumière céleste... Comme ils étaient beaux les déserts et les colines du Nord-Ouest lorsque les sillonnaient, à la recherche des âmes, vos missionnaires au noble coeur:—Provencher, le fondateur et le père; Lafleche et Thibault; les chefs de l'armée, Taché, Grandin, Faraud, Clut; les vaillants soldats, Aubert, Bermond, Maisonneuve, Lestanc, Tissot, Vègreville, Grollier. Volontiers je confierais aux échos joyeux de la nouvelle cathédrale de Saint-Boniface les noms de tous, tant ces noms sont doux à la foi chrétienne et si pleins d'inspiration d'amour du Christ. Puissent ces noms et les exemples qu'ils enseignent n'être jamais oubliés à Saint-Boniface ni dans l'ancien diocèse de Saint-Boniface.

"Il est un nom que je prononcerai avec un respect spécial. Celui qui le porte a été le plus longtemps au champ du labeur: son zèle a été des plus fervents; sa moisson des plus riches et des plus abondantes. Je n'ose, cependant, que prononcer son nom; son humilité ne me permettrait pas de faire plus, et il est au nombre de ceux qui m'écoutent:—c'est le vénérable Oblat, le Père Albert Lacombe.

"Il est un autre nom que je prononcerai avec plus de liberté, car ce-lui qui le porte, quoique assurément avec nous en esprit ce soir, habite parmi les saints du Paradis. C'est le nom du soldat des soldats, du chef des chefs, l'orgueil de l'Eglise et du pays, le grand homme, le grand prêtre:—Alexandre Antonin Taché".

L'espace nous fait défaut pour reproduire ces pages si remarquables par l'élévation des pensées, la justesse des aperçus et la fidélité des traits. En les relisant et en les comparant avec ce qui a été dit sur la tombe de l'archevêque de Saint-Paul, on se prend, tout naturellement, à les lui appliquer presque trait pour trait. Qu'on en juge par les extraits suivants: "Alexandre Taché était un intellectuel, un homme d'Etat et un grand homme... Etait-il une question historique ou sociale, théologique ou politique sur laquelle il ne pouvait discuter pertinemment et avec la plus grande aisance. Il étonnait la compagnie qui avait le bonheur de le posséder par ses réponses frappées au coin du bon sens et de l'érudition, et surprenaient même ceux qui étaient des experts dans les matières qu'il traitait. Lorsque des questions nouvelles surgissaient, pleines de conséquences pour l'Eglise ou l'Etat, quelque insolubles qu'elles pussent paraître d'abord, grâce à son esprit d'analyse, il parvenait facilement à les démêler et à en trouver la véritable solution. Quand ce mis-

"sionnaire des régions sauvages fut appelé à traiter de grandes ques-
 "tions avec les ministres du gouvernement d'Ottawa ou à adresser des
 "arguments aux juges du Conseil Privé de Londres, tous furent émer-
 "veillés de rencontrer un homme si remarquable. Durant les dernières
 "années de son épiscopat, au milieu des convulsions sociales et politiques
 "qui secouèrent le Nord-Ouest, des problèmes ardues se dressèrent tout
 "à coup, qui mirent en pleine lumière ses talents admirables et sa fermeté
 "de caractère... Dans tous les démêlés et toutes les controverses aux-
 "quels il prit une part si notable, il demeura toujours le grand dé-
 "fenseur de l'Eglise et le patriote par excellence, se proposant toujours
 "comme but ultime le service de Dieu et de la patrie. Il ne fut jamais
 "ébranlé dans ses principes ni désarmé par l'opposition, pas plus qu'ébloui
 "par la victoire ou écrasé par la défaite...

"Il était un grand homme d'Eglise et aussi un grand patriote. Com-
 "me étranger, je suis parler comme aucun parmi vous. Or, c'est ma con-
 "viction intime—et cette conviction repose sur des faits et des conclusions
 "que je ne puis rejeter—que si aujourd'hui le drapeau du Canada
 "et de l'Angleterre flotte sur le Nord-Ouest, Alexandre Taché est le seul
 "homme à qui en revient le mérite. Son silence aurait certainement
 "amené la défaite de ce drapeau; un mot de sa part fut son triomphe."

Prenant une seconde fois la parole au Catholic Club de Winnipeg, au
 cours des mêmes fêtes, le vaillant archevêque de Saint-Paul ajouta, au
 sujet de la conservation de l'Ouest canadien au drapeau britannique, les
 paroles suivantes : "Je crois ne pas avoir assez clairement expliqué ma
 "pensée dimanche. Je dis ce que je sais. Sans l'influence de Mgr Taché,
 "la nouvelle cathédrale toucherait maintenant aux étoiles. Sans l'influ-
 "ence de Mgr Taché, lord Wolseley ne serait jamais retourné en Angle-
 "terre".

Mgr Ireland avait suivi de près les événements de 1869-70, depuis le
 départ de Rome de Mgr Taché, à qui il avait dès lors conseillé de faire
 mettre par écrit les promesses que pourrait lui faire sir John A. Macdo-
 nald. On sait comment ce politicien et ses collègues refusèrent de se ren-
 dre aux instances réitérées du pacifisateur et quel indigne abus ils firent
 de leur parole dans la suite. Après l'insurrection, Louis Riel habita quel-
 que temps Saint-Paul et eut de nombreux entretiens avec le futur arche-
 vêque, alors curé de la cathédrale. De plus, le mouvement fénien organisé
 à cette époque par O'Donoghue, O'Neil, Kennedy et d'autres, n'échappa
 pas à Mgr Ireland. D'où la connaissance de cause et l'assurance avec les-
 quelles il attribuait à Mgr Taché le mérite d'avoir conservé l'Ouest cana-
 dien à l'allégeance britannique.

En 1911, Mgr Langevin envoya le R. P. A.-G. Moricé, O. M. I., à
 Saint-Paul pour recueillir de la bouche même de Mgr Ireland de précieux
 témoignages sur Mgr Provencher, M. Belcourt, Mgr Taché, les événements
 de 1869-70 et le mouvement fénien. Nous avons sous les yeux une copie
 des déclarations faites à l'historien en cette circonstance. Ces déclara-

tions contiennent les "faits et les conclusions" sur lesquels s'appuyaient les solennelles affirmations de 1908, relatives au rôle joué par Mgr Taché dans la conservation de l'Ouest à l'Angleterre.

De ces témoignages inédits, nous publierons les lignes suivantes concernant Mgr Provencher. Elles constituent un précieux joyau ajouté à la couronne d'honneur, que la reconnaissance a consacrée à sa mémoire, en cette année du centenaire de son arrivée à la Rivière-Rouge. Nous traduisons de l'anglais :

"Je n'ai jamais vu Mgr Provencher, mais j'ai connu à Saint-Paul "de nombreux Métis qui avaient été sous son immédiate direction à Saint-Boniface. De tout ce que j'ai pu recueillir à son sujet, tant de prêtres "que de laïques, je dois l'appeler le grand missionnaire de l'Ouest. Il "doit avoir été un merveilleux catéchiste, car je n'ai jamais vu de gens si "bien instruits de leur foi religieuse, considérant leur classe, que l'étaient "ses Métis. J'ai souvent été étonné de la plénitude de leurs connaissances "sous ce rapport, et chaque fois ils me disaient : Mgr Provencher m'a "ainsi dit; j'ai appris cela de Mgr Provencher".

"Son peuple le révérait presque comme un Dieu. Il était un véritable "table saint, un saint digne d'être canonisé".

Mgr Ireland et Mgr Taché entretenaient toujours les plus cordiales relations. Ils se rencontrèrent souvent à St-Paul et ailleurs. En 1888, le diocèse de Saint-Paul fut érigé en métropole avec les diocèses du Minnesota et du Dakota comme suffragants. Mgr Ireland avait été élevé au rang d'archevêque et comme tel, il devait recevoir le pallium, insigne de sa nouvelle dignité. Il fit les plus gracieuses instances auprès de Mgr Taché pour qu'il consentit, malgré le mauvais état de sa santé, à honorer de sa présence la grande cérémonie. La remise du pallium eut lieu le 27 septembre, en présence de 14 archevêques ou évêques et de 300 prêtres. L'archevêque de Saint-Boniface, qui avait vu Saint-Paul pour la première fois en 1852, au retour de son sacre, fut émerveillé des développements de la ville et admira surtout "les progrès du catholicisme".

Mgr Langevin trouva toujours un véritable charme à cultiver les relations nouées par son prédécesseur avec le grand archevêque de Saint-Paul. Il l'intéressa à ses démarches pour retrouver le site du fort Saint-Charles et il en reçut toujours le plus cordial encouragement, avec l'appui précieux de sa puissante influence, tant auprès des autorités civiles du Minnesota, qu'auprès de ses suffragants de Duluth et de Crookston. Le vieil archevêque américain n'était pas peu fier de ce que le sol de son pays eût recelé pendant 172 ans les ossements du P. Aulneau et de ses compagnons, mis à mort en territoire canadien. Il profita de la solennelle occasion de la bénédiction de la cathédrale, en 1908, pour féliciter son collègue de Saint-Boniface de l'heureuse issue de ses travaux. "Vous avez "bien fait, Monseigneur, de rechercher les restes d'Aulneau et de ses compagnons, et de leur donner dans votre ville épiscopale une honorable et "respectueuse sépulture. Ces restes sont un anneau reliant le présent

“au passé : ils contribuèrent beaucoup à conserver vivant le souvenir des anciens jours, dont les catholiques et les Canadiens peuvent être fiers et d'où surgissent les plus salutaires leçons de nobles exploits accomplis au service de la religion et du patriotisme”.

A la mort de Mgr Langevin, il avait été invité à prononcer l'oraison funèbre anglaise et,—comme il l'écrivit à Mgr l'Administrateur, expliquant ce qu'il avait déjà dit par dépêche,—“ce fut pour lui une cause de profond regret d'être incapable d'assister à ses funérailles et d'avoir l'honneur d'exprimer lui-même la haute estime dans lequel il l'avait toujours tenu”. La mort d'une supérieure d'un de ses couvents, inhumée le même jour, l'avait retenu à Saint-Paul.

Aussi, à la nouvelle de sa mort, S. G. Mgr l'Archevêque adressa un message de condoléances et se fit un devoir d'aller assister à ses funérailles. Voici le texte du message : “L'Archevêque de Saint-Boniface offre l'expression de sa très profonde sympathie pour la grande perte subie par le diocèse de Saint-Paul. Saint-Boniface perd un grand ami et un très généreux bienfaiteur des anciennes missions du Manitoba et du Nord-Ouest”.

UNE LIGUE FRANC-CATHOLIQUE CONTRE LA FRANC-MACONNERIE

A la fin de sa célèbre encyclique *Humanum Genus*, datée du 20 avril 1884, Léon XIII, après avoir dénoncé “l'intensité du péril” que la secte des francs-maçons fait courir à la société chrétienne, donnait l'ordre suivant : “A une si violente attaque doit répondre une défense énergique. Que les gens de bien s'unissent donc, eux aussi, et forment une immense coalition de prières et d'efforts... qui les rende invincibles contre les assauts des sectaires”.

Le 24 mai dernier, Son Eminence le Cardinal Bégin daignait accorder l'imprimatur au programme d'une “Ligue franc-catholique contre les sectes secrètes condamnées”. La veille Son Eminence avait, par mandement, institué dans son diocèse la fête solennelle du Sacré-Coeur de Jésus. C'était placer la Ligue, pour ainsi dire, dans le rayonnement et sous la protection même du Sacré-Coeur.

Le Croisé de Québec, (101, rue Sainte-Anne), dans sa livraison de juin-juillet, a publié le programme et les statuts de la Ligue, dont il est l'organe autorisé.

Le Canada français,—il est bon de le rappeler—, fut la première nation, en Amérique, il y a quinze ans, à mettre le Sacré-Coeur sur son drapeau national, obéissant ainsi au vœu révélé au XVIIe siècle. Ce drapeau est celui de notre race et le Canada français a donné à la vieille mère-patrie un exemple de foi qui sera imité, un jour, là-bas, malgré Satan. Elle est aujourd'hui aux prises, dans une crise suprême, décisive, avec l'en-

mi du dehors et avec l'ennemi du dedans,—bien plus redoutable,—la secte maçonnique internationale, qui suscita la guerre et qui depuis quarante ans est la maîtresse occulte du pouvoir...

Cette Ligue canadienne s'organise au moment où, selon des révélations récentes, le Christ même aurait dénoncé et fait dénoncer, par une voyante inspirée, la "secte infâme, infernale," confirmant ainsi la dénonciation du futur Pie X, il y a vingt-deux ans. Ici comme là-bas, la secte est sâtaniquement ennemie du Christ, de son Eglise, de la France, "fille aînée de l'Eglise", et de la patrie.

Cette Ligue s'organise au moment où le Canada français se consacre et se voue au Sacré-Coeur. Ce rapprochement permet d'espérer, le Sacré-Coeur aidant, que la "cohésion de prières et d'efforts" sera couronnée par la victoire, comme jadis en Belgique, consacrée, elle aussi, au Sacré-Coeur, sous Léon XIII.

Cette Ligue s'organise sur le modèle de celle de France, fondée par Mgr Jouin, curé de Saint-Augustin, à Paris,—fondateur aussi de la célèbre *Revue Internationale des Sociétés secrètes* qui, en septembre 1912, révéla le complot archimaçonnique, dont l'exécution, le 28 juin 1914, à Sérajevo, devrait provoquer le déclanchement de la grande guerre, malgré les efforts désespérés de Pie X.

La Ligue canadienne sera la soeur cadette des Associations nti-maçonniques de France (1883), de Belgique (1879-1914), d'Espagne, d'Italie, et de l'Association protestante américaine (1868-1918).

BELGA.

LE FAIT DE LOUBLANDE

La Semaine religieuse de Poitiers a publié, au commencement du mois dernier, le communiqué officiel suivant :

Par lettres du 14 juin et du 14 août 1918, l'autorité compétente nous a informé que le Saint-Siège s'est réservé l'examen et la solution du cas de Loublande.

Dans ces conditions, pour ne pas préjuger les décisions du Saint-Office, il nous paraît conforme au droit de supprimer toutes les réunions et cérémonies spéciales que nous y avons précédemment autorisées.

Nous déclarons, en outre, que la Commission instituée pour examiner le fait de Loublande a fini sa tâche.

Poitiers, le 2 septembre 1918.

† Louis,
évêque de Poitiers.

— La Rde Mère Madeleine de Pazzi a été élue générale des Françiscaines Missionnaires de Marie. Elle est Française et était provinciale en Chine. Six assistantes lui ont été données pour l'aider à administrer une Congrégation si répandue dans de nombreux pays de missions.

BENEDICTION DU MONASTERE DU PRECIEUX SANG

Dimanche, le 6 octobre, à deux heures de l'après-midi, eut lieu la bénédiction solennelle du monastère des Soeurs Adoratrices du Précieux Sang, sous le vocable de Notre-Dame du Sacré-Coeur. Cette bénédiction a été faite par S. G. Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, venu expressément pour cela. S. G. Mgr l'Archevêque a présidé la cérémonie, à laquelle assistaient Mgr A. A. Cherrier, P. A., vicaire général de Winnipeg, plusieurs membres du clergé de Saint-Boniface, de nombreuses religieuses des communautés soeurs et plusieurs centaines de fidèles de Saint-Boniface et de Winnipeg. Tous ne purent trouver accès dans la chapelle, mais eurent l'avantage de visiter l'intérieur du cloître, dont les portes furent ouvertes au public toute la journée.

Après la cérémonie de la bénédiction de la chapelle et du monastère, M. l'abbé P.-J.-A. Lefebvre, supérieur du Séminaire de Sherbrooke et depuis de longues années aumônier du monastère du Précieux Sang de la même ville, prononça un éloquent sermon de circonstance. Il prit pour texte les paroles de Notre Seigneur au jeune homme de l'Évangile : "Si vous voulez être parfait... venez et suivez-moi". Cet appel continue à se faire entendre à travers les âges, mais comment expliquer que le nombre des vocations, tant sacerdotales que religieuses, n'est pas en proportion de l'accroissement de la population et des besoins, même dans notre province de Québec. On en a accusé l'éducation donnée dans les collèges et les couvents, mais la cause n'en est pas là; elle est dans la famille, où souvent l'on ne trouve plus l'esprit de générosité et de sacrifice, qui prépare les âmes à répondre à l'appel du divin Maître.

La vie religieuse est la contre-partie de la triple concupiscence, que les trois voeux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ont pour objet de combattre par le renoncement et la mortification. Ces trois voeux sont le fond commun de toute vie religieuse, mais chaque communauté a sa forme propre et sa fin particulière. Les Soeurs Adoratrices du Précieux Sang ont pour mission spéciale de vivre en union avec Notre-Seigneur souffrant, de méditer sa Passion et de s'immoler avec lui pour le salut des âmes, en priant et en faisant pénitence le jour et la nuit. Chacun de leurs monastères est un foyer de piété, qui attire les âmes, auxquelles elles s'efforcent d'offrir des consolations et des encouragements, soit à la grille de leur cloître, soit par correspondance.

En terminant, le prédicateur rappela aux religieuses du nouveau monastère qu'elles sont bien loin du berceau de leur communauté, Saint-Hyacinthe, et aussi des monastères de l'Orégon et de Sherbrooke, qui les ont formées. Dans vos épreuves, vos ennuis, vos difficultés, pensez aux missionnaires qui vous ont précédées sur ce sol historique de Saint-Boniface et dans les plaines de l'Ouest; rappelez-vous les vertus et les sacré-

fices des Provencher, des Taché, des Langevin, des Lacombe et de tant d'autres missionnaires des deux sexes, qui vous ont laissé d'héroïques exemples. Aidées de la grâce de Dieu, vous accomplirez ici l'oeuvre spéciale qui vous y est assignée. Ayez confiance. Vous êtes pauvres, comme vous l'étiez à Portland et à Sherbrooke, mais selon le mot, inspiré de la foi, que vous écrivait Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface en vous accueillant dans sa ville déjà si remarquable par ses institutions religieuses : "Dieu y pourvoira".

S. G. Mgr l'Archevêque adressa ensuite quelques paroles pour dire qu'au point de vue humain il peut sembler téméraire d'avoir appelé une deuxième communauté contemplative dans une ville aussi petite que celle de Saint-Boniface, mais qu'il l'a fait, après avoir pris conseil, dans une pensée toute de foi, pour essayer de sauver l'éducation catholique de l'enfance si compromise dans ce pays de l'Ouest. Un jour les apôtres vinrent trouver Notre-Seigneur et lui représentèrent qu'ils avaient été impuissants à chasser un démon du corps d'un possédé. "Ce démon", leur répondit le divin Maître, "ne se chasse que par la prière et la mortification". Ce doit être un démon de ce genre qui travaille à faire disparaître toute trace de surnaturel dans la formation de l'enfance. Monseigneur remercia le prédicateur des bonnes et éloquentes paroles qu'il venait d'adresser et offrit ses sincères remerciements à S. G. Mgr l'Evêque de Sherbrooke, qui avait bien voulu venir bénir le nouveau monastère; puis il l'invita à parler aux religieuses et aux fidèles désireux de l'entendre.

Le vénérable Evêque exprima le plaisir qu'il éprouvait de se trouver au milieu du peuple de Saint-Boniface, dont il loua la vaillance. Puis il raconta d'une manière intime les démarches préliminaires à la fondation du nouveau monastère. Il était depuis quelques mois confiné à l'hôpital de sa ville épiscopale lorsqu'un jour il vit venir à lui deux religieuses du Précieux Sang, dont l'une qu'il connaissait depuis longtemps et à qui il avait fait faire sa première communion, la Mère Saint-Paul de la Croix, supérieure du monastère de Portland, Orégon. Ces religieuses lui exposèrent qu'elles voulaient faire une nouvelle fondation à Saint-Boniface, que le monastère de Portland à lui seule en était incapable, mais qu'avec l'aide de celui de Sherbrooke, elles pensaient y réussir.—Mais, leur demanda Mgr l'Evêque de Sherbrooke, avez-vous l'autorisation d'aller vous établir dans le diocèse de Saint-Boniface?—Elles me tendirent aussitôt, continua le prélat, la lettre officielle de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, qui donnait trois raisons à l'appui de la nouvelle fondation. La première s'inspirait d'une si haute pensée de foi que je n'eus pas besoin d'aller plus loin. Je vis clairement la manifestation de la volonté divine. "Le doigt de Dieu est ici", dis-je à ces bonnes religieuses. Dès demain, je sortirai de l'hôpital et je me rendrai au monastère de Nazareth, non du monastère de Sherbrooke, pour voir s'il est possible de vous donner des religieuses pour votre fondation. Le lendemain je m'y rendis, et, en moins de deux heures, tous les détails de la nouvelle fondation furent arrê-

tes. Les nouvelles religieuses sont venues vers vous. Mgr l'Archevêque les a accueillies avec une paternelle bonté et la population avec une grande bienveillance. Elles seront un aide puissant, et je l'espère, efficace pour le triomphe de vos causes. Elles constitueront un nouveau lien entre Saint-Boniface et Sherbrooke.

Les religieuses du nouveau monastère sont présentement au nombre de neuf, dont six professes—cinq de chœur et une tourière—, une novice de chœur professe, selon le langage de la communauté, une postulante de chœur et une postulante tourière. A l'exception de trois manitobaines venues de Portland, les autres ont été données par le monastère de Sherbrooke.

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

LA SAINTE COMMUNION (1)

Sujet.—3. Tous les fidèles doivent être exhortés à faire la communion fréquente.

a) En effet, quoique l'Eglise ne fasse pour personne un précepte de la communion fréquente, cependant elle ordonne aux pasteurs des âmes d'exhorter leurs ouailles à se nourrir fréquemment et même tous les jours du pain eucharistique, selon les règles tracées dans les décrets du Saint-Siège, et lorsqu'ils assistent au Saint Sacrifice, à recevoir l'Eucharistie non seulement spirituellement, mais encore sacramentellement, avec les dispositions voulues. (Canon 863.)

Ces dispositions requises pour la communion quotidienne, après comme avant la publication du nouveau droit canon, sont celles qu'avait déjà déterminées le décret de la Congrégation du Concile, Sacra Tridentina Synodus, du 20 décembre 1905 : il faut être en état de grâce et avoir une intention droite et pieuse. (Canon 931, parag. 3.)

Aux Evêques, en particulier, il est fait un devoir de veiller à ce que les élèves de leur Séminaire se nourrissent fréquemment du pain eucharistique avec toute la piété requise. (Canon 1367, 2.)

Aux Supérieurs de communautés, il est ordonné de promouvoir parmi leurs sujets la réception fréquente et même quotidienne de la Sainte Eucharistie. C'est pourquoi (remarquons cette répétition) l'accès fréquent et même quotidien de la Sainte Table doit être librement ouvert aux religieux qui ont les dispositions voulues. Si cependant un religieux, après sa dernière confession, avait causé un scandale grave ou commis une faute grave et extérieure, le Supérieur pourrait lui interdire l'accès de la Table Sainte jusqu'à ce qu'il se soit de nouveau approché du sacrement de pénitence.—Enfin, comme l'avait déclaré le décret Sacra Tridentina Synodus, si quelques instituts religieux, soit à vœux solennels, soit à vœux simples,

(1) Voir Les Cloches, 15 septembre, page 234.

ont, dans leurs règles ou constitutions ou dans leurs calendriers, des jours fixés pour la communion, ces règles n'ont qu'une valeur purement directive. (Canon 595, parag. 2, 3, 4.)

b) Afin de promouvoir d'une manière plus efficace la pieuse pratique de la communion fréquente et quotidienne, l'Eglise veut que tous les fidèles, qui s'approchent chaque jour ou presque chaque jour de la Table Sainte (c'est-à-dire qui communient au moins cinq fois par semaine), en état de grâce et avec une intention droite et pieuse, puissent gagner toutes les indulgences, même celles pour lesquelles est spécialement requise la confession, sans avoir besoin de se confesser: on n'excepte que l'indulgence du jubilé ordinaire ou extraordinaire et celles qui seraient ad instar jubilaei. (Canon 931, parag. 3.)

c) Enfin, pour favoriser la réception fréquente de l'Eucharistie, l'Eglise adoucit la loi du jeûne eucharistique en faveur de certains malades qui ne sont pas en danger probable de mort. En effet "les malades, qui sont alités ou gardent la chambre depuis un mois et qui n'ont pas l'espoir fondé d'une prompte convalescence, peuvent, de l'avis de leur confesseur, communier une ou deux fois la semaine, même après avoir pris un remède ou quelque autre chose par manière de boisson". (Canon 858, parag. 2.)

Ce canon reproduit en la modifiant la doctrine exposée dans les décrets de la Congrégation du Concile du 7 décembre 1906 et du 25 mars 1907.

En effet, pour jouir du privilège de communier sans être à jeun, suivant le Code comme d'après les décrets cités plus haut, les malades doivent satisfaire à ces trois conditions: (a) ils doivent être alités ou garder la chambre à cause de leur infirmité depuis un mois; (b) il faut qu'il n'y ait pas espoir de prompte guérison, c'est-à-dire il faut prévoir que la guérison n'aura pas lieu dans les huit jours suivants; (c) l'avis du confesseur est requis, parce que c'est au confesseur qu'il appartient de juger si le malade, en tenant compte des circonstances individuelles, se trouve dans les conditions exigées pour l'usage de cette faveur.

Cependant le Code modifie les décrets antérieurs sur deux points. En premier lieu, le décret du 7 décembre 1906 distinguait entre les malades habitant une maison où est conservé le Saint Sacrement et les autres: aux premiers, il accordait la communion une ou deux fois par semaine; aux seconds, une ou deux fois par mois. Le Code laisse de côté cette distinction, et, à tous les malades qui remplissent les conditions requises, il accorde la communion une ou deux fois par semaine.

En second lieu, le décret du 7 décembre 1906 n'autorisait que la nourriture liquide et ne parlait que de prendre quelque chose par manière de boisson. Le Code permet la Communion, même si le malade a pris un remède (solide ou liquide) ou quelque autre chose par manière de boisson.

Remarquons enfin que ce privilège de communier une ou deux fois

la semaine sans être à jeun ne peut pas s'appliquer aux malades, qui, bien qu'ils soient dans l'impossibilité de garder le jeûne, cependant ne gardent pas la chambre, mais sortent et vont à l'église. Ces malades, suivant plusieurs auteurs très sérieux, peuvent sans être à jeun, faire la Communion pascale, parce qu'elle est comme de droit divin. Mais pour les Communions de dévotion, ces malades doivent, par l'entremise de leur Ordinaire, demander la dispense de l'obligation du jeûne à la Congrégation des Sacrements, qui accorde aujourd'hui très facilement aux laïques l'indult dispensant du jeûne eucharistique.

4. Il convient que, le Jeudi-Saint, tous les clercs, même les prêtres, qui ce jour-là ne célèbrent pas le Saint Sacrifice, reçoivent la Sainte Communion pendant la Messe solennelle. (Canon 862.)

Semaine Religieuse de Québec.

C.-N. GARIEPY, ptre.

CHEZ LES SAUVAGES DU KEEWATIN

Lorsqu'on lit l'histoire des missions de l'Ouest canadien, il ne faut pas s'imaginer que c'est chose du passé et qu'il n'en existe plus de semblables. L'immense champ cultivé par Mgr Provencher, Mgr Taché, Mgr Faraud, Mgr Grandin et leurs intrépides missionnaires est en grande partie transformé en diocèses et en paroisses prospères, mais même dans ces diocèses et à travers ces paroisses il se trouve encore des missions pénibles, où de nombreux Oblats, "évangélistes des pauvres", visitent les tribus sauvages menant toujours une vie plus ou moins nomade sur les réserves où la civilisation les a reléguées. Ces missions sont une image fidèle des anciennes. Les mœurs y sont les mêmes, la nourriture y est aussi grossière et souvent les moyens de locomotion n'y ont guère changé. Il en est surtout ainsi dans les quatre vicariats apostoliques du Keewatin, de l'Athabaska, du Mackenzie et du Yukon. La lettre suivante de S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, illustre bien cette vérité. Nous l'empruntons, en la traduisant, au *Catholic Register* de Toronto, organe de la "Catholic Church Extension Society" du Canada. Sa lecture indiquera en quelle estime cette société et la "Women's Auxiliary", qui travaille de concert avec elle, sont tenues par les missionnaires.

Le Pas, Man., 15 septembre 1918.

Rév. T. O'Donnell,

Président de la "Catholic Church Extension",
Toronto.

Rév. et cher Père,

Je suis très heureux d'accuser réception de votre lettre du cinq de ce mois, et des deux cents intentions de messe qu'elle contenait. Elles ont toutes été reçues avec plaisir et gratitude. Mes missionnaires ne les apprécient pas moins que moi-même. Notre reconnaissance envers ceux qui les ont offertes est très grande.

Je suis récemment revenu de ma visite pastorale dans mes missions sauvages. Le voyage a été d'au moins huit cents milles. J'en ai fait la première partie dans un char (box car) allant sur la nouvelle voie ferrée de la baie d'Hudson et le reste, plus de six cents milles, dans un canot conduit par deux sauvages. Les portages ont été nombreux, longs et très mauvais. Les pluies furent à la fois fréquentes et considérables. Le jour le soleil nous brûlait et la nuit le froid envahissait notre petite tente. Le matin du 19 juillet l'eau était couverte de glace et la terre durcie par la gelée. Des milliers de moustiques ne cessaient de nous martyriser, et à leurs piqûres s'ajoutaient les morsures de la fameuse vermine indienne qui, en dépit de tous nos efforts, nous couvrait. En tombant en dehors de mon canot, je pris un bain involontaire dans l'un des lacs. Mes deux bons sauvages réussirent à me retirer de l'eau et à me sauver la vie. J'ai eu presque peur de me noyer.

Pour compenser cette petite infortune, j'ai eu le bonheur de voir mes chers sauvages et de faire du bien au milieu d'eux. De leur côté, ils éprouvèrent une très grande joie à rencontrer le Grand Chef de la Prière,—"Kithiyamihewikimaw"—, c'est-à-dire l'Évêque. Pour avoir ce bonheur plusieurs d'entre eux, avec leurs femmes et leurs enfants, avaient voyagé plus de sept jours en canot.

La première mission visitée fut celle de Saint-Patrice, à Nelson House. J'y ai trouvé un très jolie chapelle, nouvellement bâtie. Elle n'est pas encore entièrement finie. Elle mesure 55 pieds de long par 30 de large. Les murs sont faits de troncs d'arbres superposés, et les joints sont remplis de mousse au lieu de mortier. C'est la seule manière de construire dans ces régions éloignées, où il est pratiquement impossible de se procurer du bois de construction.

Je suis très heureux de mentionner que cette chapelle, décrite par les sauvages comme "Mistahi mumasin",—très belle,—est l'oeuvre de la généreuse société, "The Women's Auxiliary", qui nous a procuré \$500.00 pour nous aider à payer les dépenses de la construction. Combien grande est la charité de ces bonnes dames et celle de leur généreux bienfaiteurs! Combien heureux sont nos sauvages d'avoir enfin une réelle maison de prière—"ayamiheweekamik"—une église, dans laquelle ils peuvent se réunir et prier le Saint-Esprit qui leur est si cher! Je n'ai pas oublié de leur demander de prier pour leurs bienfaiteurs. Ils parurent très impressionnés de voir que les blancs pensaient à eux et leur envoyaient un si précieux secours. "Tapwe kisewatisiwok", dirent-ils, signifiant qu'ils sont très charitables.

Depuis lors j'ai appris que la même société, "The Women's Auxiliary", agissant de concert avec le "Conseil Saint-Patrice de Montréal", a envoyé tout l'ameublement de cette chapelle: mobilier, ornements sacerdotaux, autel, linges d'autel, calice, ciboire, etc. C'est vraiment d'une grande munificence. Je suis profondément touché de ce zèle splendide.

Je ne puis que répéter avec mes sauvages, "Tapwe kisewatisiwok", ces dames sont réellement très charitables.

Je visitai ensuite la mission du Sacré-Coeur à Pakitawagan, sur la rivière Churchill. J'ai trouvé là un établissement considérable de sauvages, au nombre d'environ 500, tous catholiques. Combien j'ai éprouvé de consolations au milieu d'eux! Quelle foi! Quelle piété simple et semblable à celle des enfants parmi ces pauvres habitants des bois! Nous pouvons dire avec une exacte vérité qu'ils sont pauvres des biens de ce monde mais riches des dons de Dieu. Leur chapelle est grande et belle. Comme celle de Saint-Patrice, elle est un don de la charité. La plus grande partie de l'argent requis pour sa construction a été fournie par une bienfaitrice par l'intermédiaire de la "Catholic Church Extension". Ici encore permettez-moi d'exprimer mes plus sincères remerciements à cette généreuse bienfaitrice et à votre société.

Je demeurai plus de deux semaines parmi ces bons sauvages. Deux fois chaque jour ils remplirent l'église pour entendre la parole de Dieu, chanter ses louanges et lui adresser leurs prières. C'était un édifiant et touchant spectacle. Chaque matin tous s'approchèrent de la Sainte Table pour recevoir Celui qui, dans leur langage, "rend le coeur fort".

A mon départ, hommes, femmes et enfants se réunirent sur la rive pour baiser mon anneau et recevoir une dernière bénédiction. Ils exprimèrent leurs adieux par de nombreux coups de fusil, que répercutèrent les échos de la forêt.

Je suis revenu à ma demeure content et heureux et je ne puis m'empêcher de penser que si nos bienfaiteurs pouvaient voir nos sauvages ils seraient fiers et heureux d'avoir contribué par leurs aumônes à leur évangélisation.

Sincèrement vôtre dans le Christ,

† Ovide,

Vic. Apost. du Keewatin.

"POUR LA DEFENSE NATIONALE"

Chaque semaine, les journaux français du Manitoba publient sous le titre *Pour la Défense nationale*, une note où l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba accuse réception des souscriptions de la semaine. La dernière liste est particulièrement forte. Elle donne le résultat de souscriptions faites à Winnipeg, et se totalise à \$876. Le fait est d'autant plus remarquable que les catholiques de Winnipeg sont contraints, depuis près de trente ans, de s'imposer une double taxe pour maintenir des écoles conformes aux exigences de leur conscience.

Mais ce que nous tenons à signaler surtout, c'est le caractère particulièrement pratique que prend, au Manitoba comme dans la Saskatchewan et l'Ontario, la défense nationale. On se rend compte que les manifestations écrites ou verbales n'ont toujours qu'une importance limitée, qu'il

faut les supplémenter par une action qui exige des dépenses, que ces dépenses devant être subies par des corps trop faibles parfois, il faut constituer une caisse qui assure aux petits le secours des plus riches, qui mette à la disposition des chefs des ressources qui puissent être sans retard appliquées aux endroits nécessaires.

Cette caisse, elle n'est pas encore très abondamment pourvue, sans doute, mais elle existe et c'est déjà beaucoup. Elle existe, et nos compatriotes apprennent chaque jour son utilité profonde et son urgente nécessité. C'est le gage de son progrès futur.

Nous avons donné d'intéressants détails sur ce qui s'est fait en Saskatchewan. Au Manitoba, il va de soi que l'oeuvre a toutes les sympathies de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface. Il a profité d'une occasion récente pour en témoigner publiquement.

Et c'est ainsi que, sans vain tapage, mais avec efficacité et méthode, s'organise là-bas la défense nationale.

Le Devoir.

O. H.

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr l'Archevêque de Winnipeg et S. G. Mgr l'Evêque de Calgary ont assisté aux funérailles de S. G. Mgr Ireland à Saint-Paul. Le R. P. Patton, curé de Sainte-Marie de Winnipeg, y représentait les Oblats canadiens, que l'illustre défunt tenait en si haute estime. M. l'abbé J.-M. Prud'homme, chancelier du diocèse de Saint-Boniface, y accompagnait S. G. Mgr l'Archevêque.

— S. G. Mgr Paul LaRocque, évêque de Sherbrooke, et M. l'abbé Le-fevre, son compagnon, sont partis le 9 au matin pour Régina. Ils se rendront jusqu'à Vancouver. S. G. Mgr l'Archevêque les a accompagnés jusqu'à Régina.

— Le R. P. Paul Bousquet, O. M. I., supérieur de Fort Alexandre, qui était en France au moment de la déclaration de la guerre en 1914 et qui avait été mobilisé, est revenu le mois dernier et est retourné au milieu de ses sauvages.

— Par une lettre apostolique du 26 juin, S. S. Benoît XV, a accordé à perpétuité une indulgence de 300 jours aux fidèles qui réciteront l'invocation Sacré Coeur de Jésus, protégez nos familles, et une indulgence plénière mensuelle—aux conditions ordinaires—à ceux qui l'auront récitée chaque jour.

R. I. P.

— Mme Louis Allard, mère de l'honorable Jules Allard et de la Rde Soeur Marie-Madeleine, du couvent de Saint-Charles, décédée à Saint-François du Lac, Qué.

— M. Pierre Fisette, élève du Petit Séminaire, décédé à Aubigny, Man.

— M. Joseph-Misaël Goulet, de Saint-Vital, tué à l'ennemi.